

---

## Position de ConcertES

relative à

### la proposition de simplification des activations d'allocations de chômage.

---

Louvain-la-Neuve, le 25 novembre 2009,

Suite à la publication de l'avis 1705 du 7 octobre 2009 du Conseil National du Travail portant sur *La simplification structurelle et visible des plans d'embauche, des réductions de cotisations et des activations d'allocations de chômage*, les fédérations membres de ConcertES ont fait part à la Ministre fédérale de l'Emploi de leurs remarques et suggestions.

ConcertES se félicite des propositions émises par le CNT concernant le maintien des réductions groupe cible et du volet activation des mesures SINE et PTP, ainsi que celui du cumul de l'activation des allocations de chômage avec le régime titre service.

Les fédérations rassemblées au sein de ConcertES rappellent également à la Ministre les points supplémentaires sur lesquels étaient basée leur position du 13 mars 2009, à savoir :

- conditionner le cumul de l'activation des allocations de chômage avec le régime titre service au développement d'emplois de qualité
- assurer le principe du paiement de toute activation directement à l'employeur, qui permet au travailleur de concevoir l'intégralité de son salaire en tant que fruit de son travail

D'autres demandes émises par AtoutEI, fédération des entreprises d'insertion disposant d'une large expertise en matière d'effectivité vécue des mesures sur le terrain, sont réitérées par le courrier :

- permettre l'accès à la mesure SINE à des publics particulièrement vulnérables pour lesquels aucune assimilation n'est prévue : personnes rentrantes, demandeurs d'emploi conjoints de chômeurs complets indemnisés.
- autoriser le principe du « sac à dos », permettant à un bénéficiaire de la mesure SINE la continuité de cette mesure, en liaison avec ses compétences et son parcours personnel, en cas de passage d'une entreprise d'insertion à une autre
- assimiler les périodes de travail comme DEDP (demandeur d'emploi difficile à placer) en entreprise d'insertion à une période de chômage, ce qui ouvrirait le droit à l'activation en cas d'engagement par une entreprise classique

Enfin, suite à l'adoption le 13 novembre 2009 par le Conseil des Ministres d'une mesure temporaire d'augmentation de l'allocation de travail dans le cadre du plan Activa, ConcertES fait part à la Ministre de ses craintes relatives à un effet pervers potentiel. La mesure telle que définie, par ailleurs similaire à la nouvelle formule d'Activa proposée par le CNT, conduit à une augmentation supérieure à 40% du coût salarial au terme de la première année de travail ; l'employeur pourrait ne pas être incité à maintenir le travailleur en poste au-delà de cette première période. ConcertES plaide pour, à coût égal, l'étalement de l'activation sur une période plus longue, sans palier.